



GUIDE DU STOCKAGE VIRTUEL FLEXISOLAR

Consommez 100% de votre production
photovoltaïque !



seic

SOMMAIRE

QU'EST CE QUE LE STOCKAGE VIRTUEL ?

Comment fonctionne le stockage virtuel ?	3
A qui s'adresse le stockage virtuel ?	4
Qu'est ce que FlexiSolar ?	4

QUELS SONT LES AVANTAGES DU STOCKAGE VIRTUEL ?

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS / DE SOUSCRIPTION AU STOCKAGE VIRTUEL ?

Quel est l'investissement pour une solution de stockage virtuel ?	6
Quels sont les prérequis pour une solution de stockage virtuel ?	6
Combien coûte FlexiSolar ?	6
Où trouver les informations relatives à mon stockage virtuel ?	7
Comment souscrire à la solution FlexiSolar ?	7
A qui s'adresser ?	7

Qu'est ce que le stockage virtuel ?

COMMENT FONCTIONNE LE STOCKAGE VIRTUEL ?

La part d'autoconsommation photovoltaïque (ou consommation propre) s'élève **en moyenne à 30%**. Elle est toutefois variable en fonction des besoins en électricité des producteurs : variations saisonnières, besoins journaliers différents, etc.

Le stockage virtuel est une solution permettant au producteur de stocker l'énergie qui n'est pas consommée au moment de sa production. Ceci évite d'avoir à la revendre à son distributeur d'électricité.

Elle permet de consommer **l'ensemble de sa production** sans avoir à fournir d'investissements financiers pour l'acquisition d'une batterie de stockage.

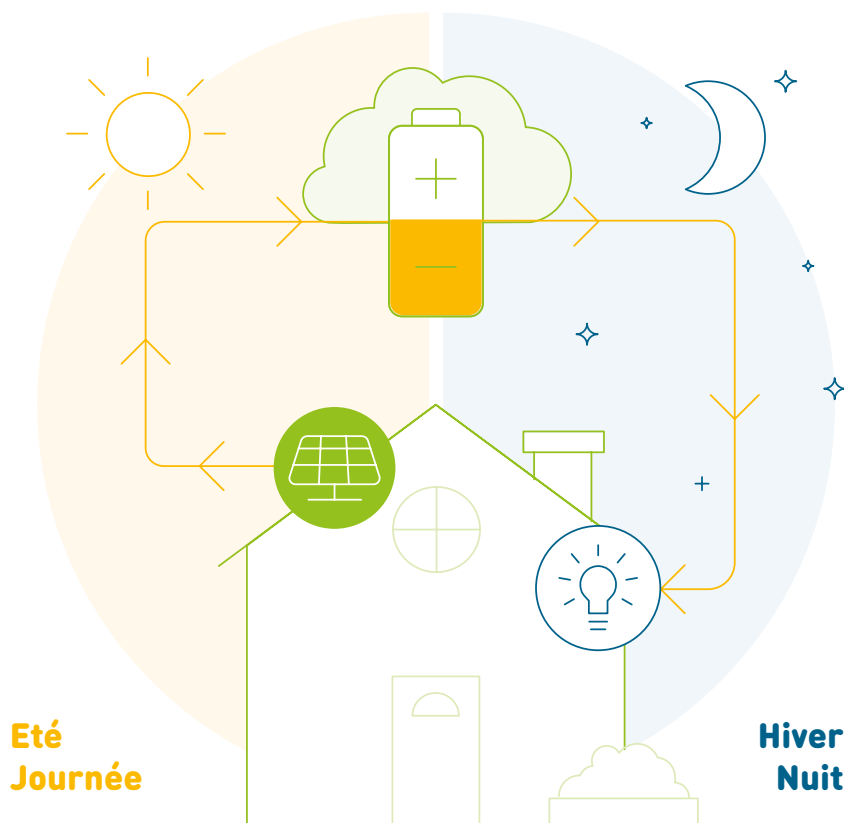
Lors de la production

Votre consommation n'utilise pas nécessairement toute l'électricité produite par votre installation.

Le surplus

Le surplus est alors comptabilisé dans votre stockage virtuel. De cette manière, lorsque votre production ne permet pas de couvrir vos besoins, vous pouvez alors utiliser l'électricité comptabilisée.

→ **VOTRE COMPTE DE STOCKAGE VIRTUEL est géré par votre distributeur d'électricité local.**



À QUI S'ADRESSE LE STOCKAGE VIRTUEL ?

Le **stockage virtuel** vient compléter une installation de production d'électricité photovoltaïque. Il permet **d'optimiser au maximum l'autoconsommation** et s'adresse aux particuliers ou professionnels disposant de telles installations.

Le stockage virtuel peut également être utilisé dans le cadre d'un **Regroupement pour la Consommation Propre** (RCP).

Pour être éligible, l'installation photovoltaïque doit être **raccordée au réseau** du distributeur local et **ne doit pas dépasser 30 kVA**, y compris dans le cadre d'un regroupement de consommation propre (RCP). Les installations photovoltaïques au bénéfice d'**une rétribution à prix coûtant** (RPC) ne peuvent pas bénéficier d'une telle solution.

QU'EST CE QUE FLEXISOLAR ?

FlexiSolar est une solution de stockage virtuel **simple, durable et ne nécessitant pas d'investissement complémentaire**. Elle est mise en place par 6 distributeurs d'électricité membres de la coopérative Enerdis Distribution afin **d'accompagner les producteurs photovoltaïques** dans la transition énergétique.

En effet les producteurs d'électricité photovoltaïque qui ne stockent pas l'électricité non consommée, voient cette dernière reprise par leur distributeur local.

→ Grâce à FlexiSolar, ces kilowattheures pourront être stockés de manière virtuelle et consommés ultérieurement de manière flexible, selon leurs besoins.

Quels sont les avantages du stockage virtuel ?

Le stockage virtuel présente de nombreux avantages pour les producteurs d'électricité photovoltaïque. Voici les 6 principaux à retenir :

✓ LA FLEXIBILITÉ

La production d'électricité de votre installation photovoltaïque peut être consommée à tout moment, selon vos besoins.

✓ UNE AUTONOMIE ACCRUE

La solution de stockage virtuel n'a aucune limite de stockage, vous permettant d'auto-consommer jusqu'à 100% de votre électricité photovoltaïque.

✓ UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE RÉDUITE

en augmentant la part d'autoconsommation, vous diminuez la quantité d'électricité achetée à votre distributeur local.

✓ UNE MISE EN ŒUVRE SIMPLE

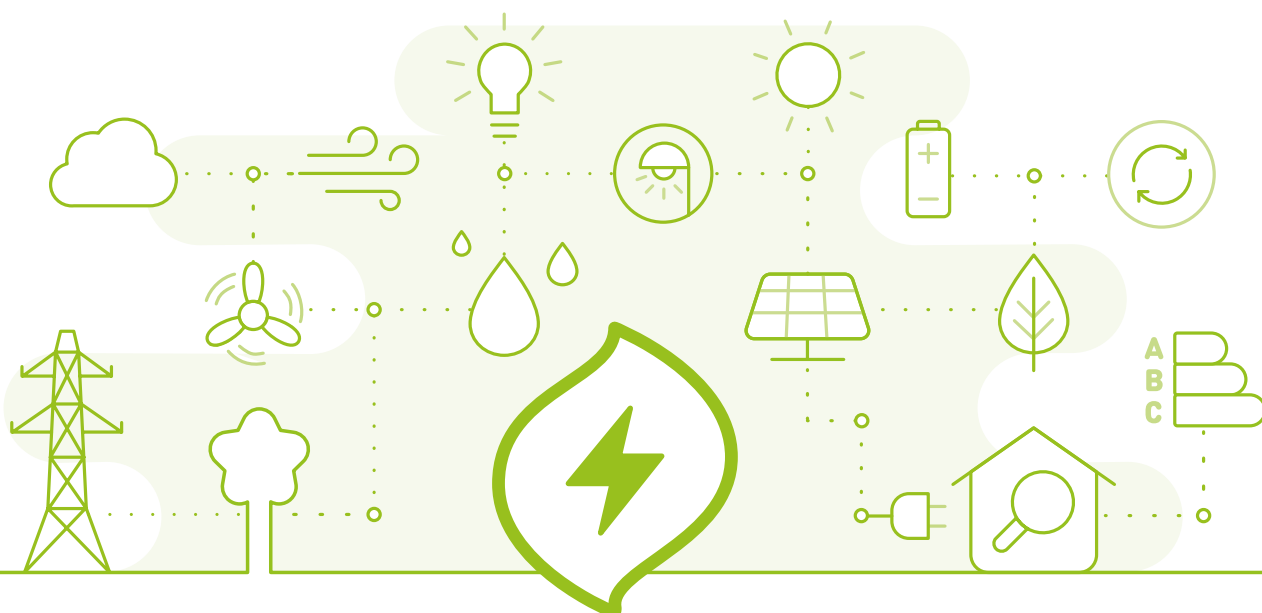
Le stockage virtuel ne nécessite pas d'installation complexe et ne comporte aucune contrainte technique ou physique. Vous n'avez pas non plus à prévoir d'espace additionnel et d'entretien du matériel.

✓ UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

L'énergie stockée est produite grâce à des installations photovoltaïques, un mode de production d'énergie propre et durable.

✓ UNE APPLICATION DÉDIÉE

La possibilité via une application dédiée (en option) de consulter vos flux énergétiques en temps réel.



Quelles sont les conditions d'accès / de souscription au stockage virtuel ?

QUEL EST L'INVESTISSEMENT POUR UNE SOLUTION DE STOCKAGE VIRTUEL ?

QUELS SONT LES PRÉREQUIS POUR UNE SOLUTION DE STOCKAGE VIRTUEL ?

Vous disposez déjà d'une installation de production d'électricité photovoltaïque ?

La mise en œuvre d'une solution de stockage virtuel telle que FlexiSolar ne nécessite **aucun investissement supplémentaire** en terme de matériel. Aucun compteur additionnel n'est posé par le gestionnaire du réseau de distribution. En effet, **un compteur d'introduction bidirectionnel suffit** à la gestion de la solution FlexiSolar.

COMBIEN COÛTE FLEXISOLAR ?

- **Un forfait de mise en œuvre unique** est facturé lors de la souscription à la solution de stockage virtuel. Ce forfait varie selon la puissance de votre installation.

Tarifs des forfaits de mise en œuvre	
PUISSANCE	TARIF
0 - 9.9 kVA	CHF 499.- TTC
10 - 19.9 kVA	CHF 749.- TTC
20 - 29.9 kVA	CHF 999.- TTC

- **Un abonnement mensuel de CHF 5.40 TTC/mois** sera ensuite prélevé via vos factures d'électricité.

- **Un prix** basé sur le tarif d'acheminement (timbre de votre distributeur) ainsi que les taxes légales pour chaque kWh prélevé du stockage virtuel sera également imputé à vos factures d'électricité afin de couvrir l'utilisation du réseau.
- **Le stockage virtuel** est remis à zéro chaque année au 31 décembre et le solde de l'électricité stockée non consommé sera rémunéré au propriétaire selon le prix de rachat du gestionnaire de réseau.
- **En option :** l'application de visualisation à CHF 5.40 TTC/ mois pour suivre en temps réel l'état de votre stockage.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À MON STOCKAGE VIRTUEL ?

Vos factures d'électricité périodiques présenteront les informations suivantes :

- L'abonnement mensuel FlexiSolar
- Les kWh comptabilisés dans le stockage virtuel
- Les kWh soutirés du stockage virtuel

L'application (en option) présentera également les informations suivantes :

- L'état du stockage actualisé en temps réel

COMMENT SOUSCRIRE À LA SOLUTION FLEXISOLAR ?

Il est possible de souscrire à la solution de stockage virtuel **FlexiSolar à tout moment**. La mise en œuvre du stockage virtuel peut se faire **rapidement** si toutes les conditions sont réunies. Pour cela il vous suffit de contacter votre distributeur d'électricité.

Lorsque vous optez pour **FlexiSolar**, un engagement contractuel **d'une durée minimale de 2 ans** est requis. Le renouvellement se fait ensuite tacitement à la fin de l'année civile.

Une fois la solution souscrite, le distributeur d'électricité gère votre compte de stockage virtuel. Vous pourrez consommer de manière flexible la totalité de votre production, maximisant ainsi votre autonomie. En cas de résiliation, celle-ci ne peut intervenir qu'en fin d'année civile, moyennant un préavis de 3 mois.

À QUI S'ADRESSER ?

Le stockage virtuel est proposé par les gestionnaires de réseau électrique. L'offre **FlexiSolar** est disponible auprès des membres de la coopérative ENERDIS Distribution dont SEIC fait partie.

Nos équipes d'experts sont à votre disposition pour discuter de votre projet et s'adapter à votre situation. Ensemble, nous pourrions trouver la solution qui correspond à vos besoins.

FLEXISOLAR

La solution de stockage virtuel FlexiSolar présente de très nombreux avantages pour les propriétaires possédant des installations photovoltaïques. **Respectueuse de l'environnement, simple et efficace**, elle est le complément idéal que ce soit pour votre autoconsommation individuelle ou dans le cadre d'un regroupement de consommation propre (RCP).

→ **Intéressé par le stockage virtuel et ses avantages ? Contactez nos experts pour un accompagnement sur-mesure !**

Votre confort au cœur de nos métiers

La Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) offre aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités des services en matière d'énergies, de multimédia et d'installations.

Energies

- **Electricité** : production et distribution d'électricité et gamme d'énergies vertes
- **Chaleur** : réseaux de chauffage à distance
- **Energies et bâtiments** : installations photovoltaïques, communautés solaires, batteries de stockage, pompes à chaleur, audits électriques, CECB® et pour grands consommateurs

Multimédia

- **Offres combinées Internet, TV, Téléphonie fixe et mobile** : pour particuliers (packs BLI BLA BLO) ; pour les entreprises (packs SOHO, Business PME et sur mesure)
- **Réseaux de distribution** : câble et fibre optique (FTTH)

Installations

- **Installations électriques** : réalisation, rénovation, maintenance et mise en conformité de réseaux domestiques et industriels, bornes de recharge pour véhicules électriques, éclairage public, dépannage 24h/24
- **Habitat connecté** : conception et réalisation de projets domotiques pour la gestion de l'énergie (chauffage et optimisation de la consommation) et des équipements (éclairage, stores, portail, arrosage, audio, etc.)
- **Sécurité** : conception et réalisation de systèmes de sécurité incluant alarme, sirène, vidéo-surveillance, générateur de brouillard et contrôle d'accès
- **Installations télécom** : conception et réalisation de réseaux téléphoniques et informatiques (logement, bâtiment, entreprise), raccordement fibre optique et inhome



Avenue du Mont-Blanc 24
Case postale 321
1196 Gland - Suisse



Tél : 022 364 31 31
info@seicgland.ch
seicgland.ch



SEIC